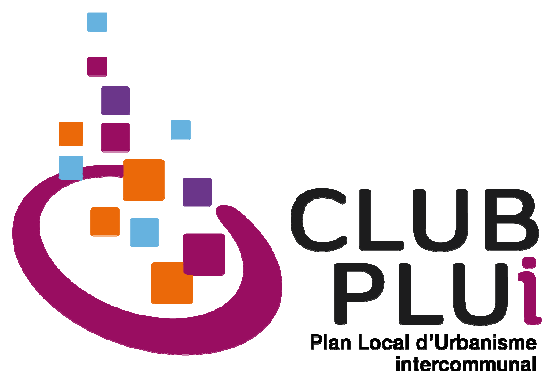


Club PLUi Centre-Val de Loire

Orléans

27 septembre 2017



Guennolé POIX
Ministère de la Cohésion des territoires



Actualités du Club PLUi

État des lieux des PLUi

Zoom sur l'appel à candidatures PLUi 2017

Les nouveautés de la loi Égalité et Citoyenneté

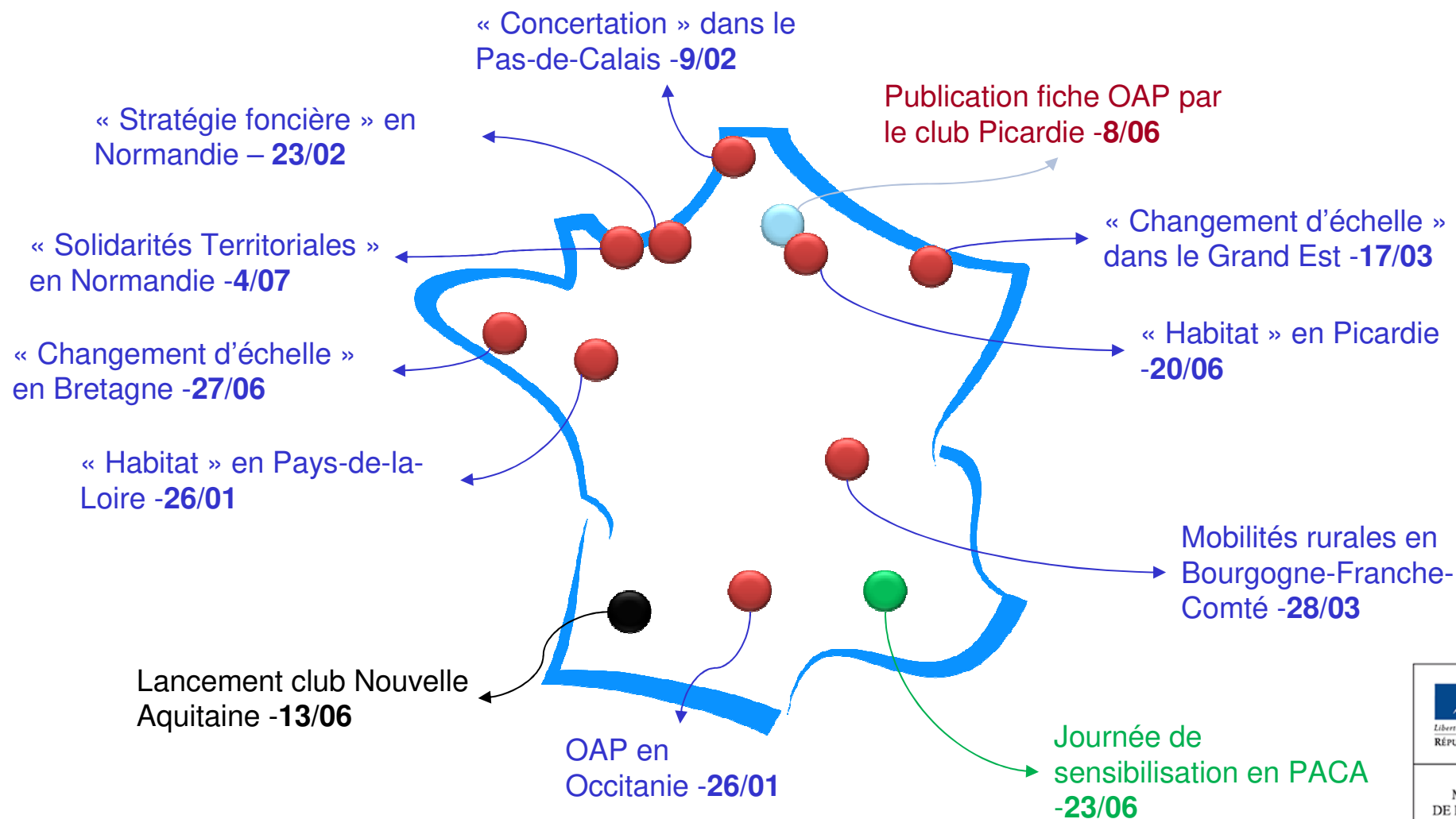
Le foncier dans un PLUi(H)

Une dynamique territoriale forte, faits marquants

- Lancement du Club Nouvelle Aquitaine à Dax le 13 juin
- Journée de sensibilisation en PACA le 23 juin à Aix en Provence



Une dynamique territoriale forte, tour d'horizon



Travaux nationaux en cours

Production en cours de deux fiches nationales :

- Prise en compte du Patrimoine dans le PLUi
- Problématique de la construction en zones naturelles et agricoles

Mise à jour des supports de communication

Diffusion du rapport d'activité 2016

Commission technique de l'appel à candidatures PLUi 2017

Journée des équipes d'appui et référents des Clubs (15 septembre)

Actualités du Club PLUi

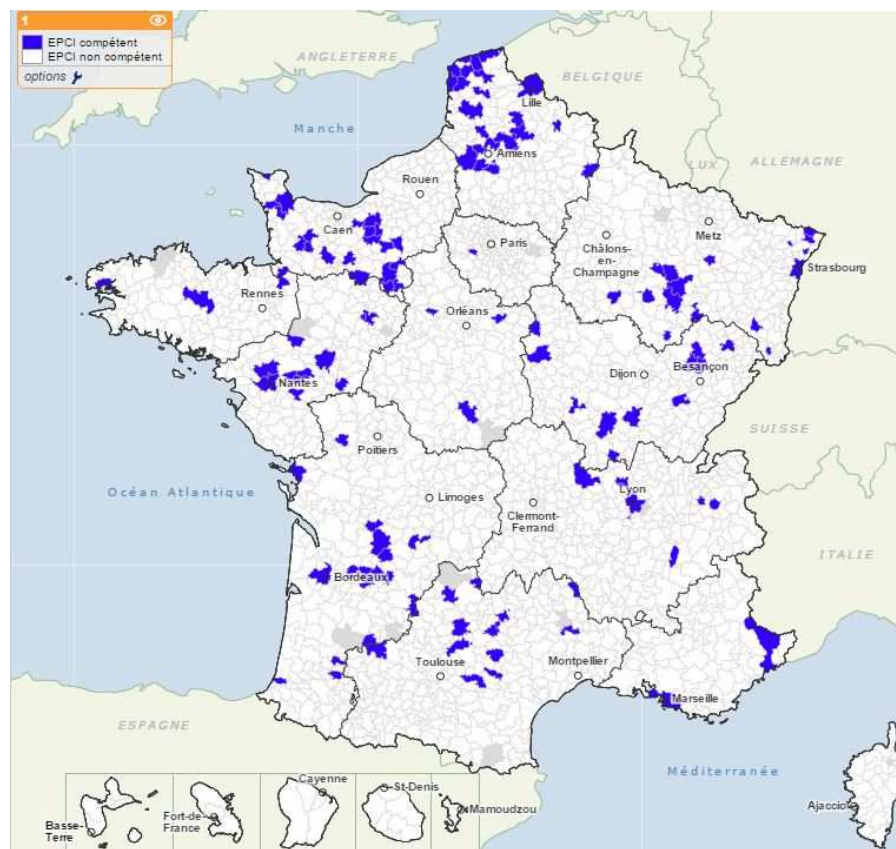
État des lieux des PLUi

Zoom sur l'appel à candidatures PLUi 2017

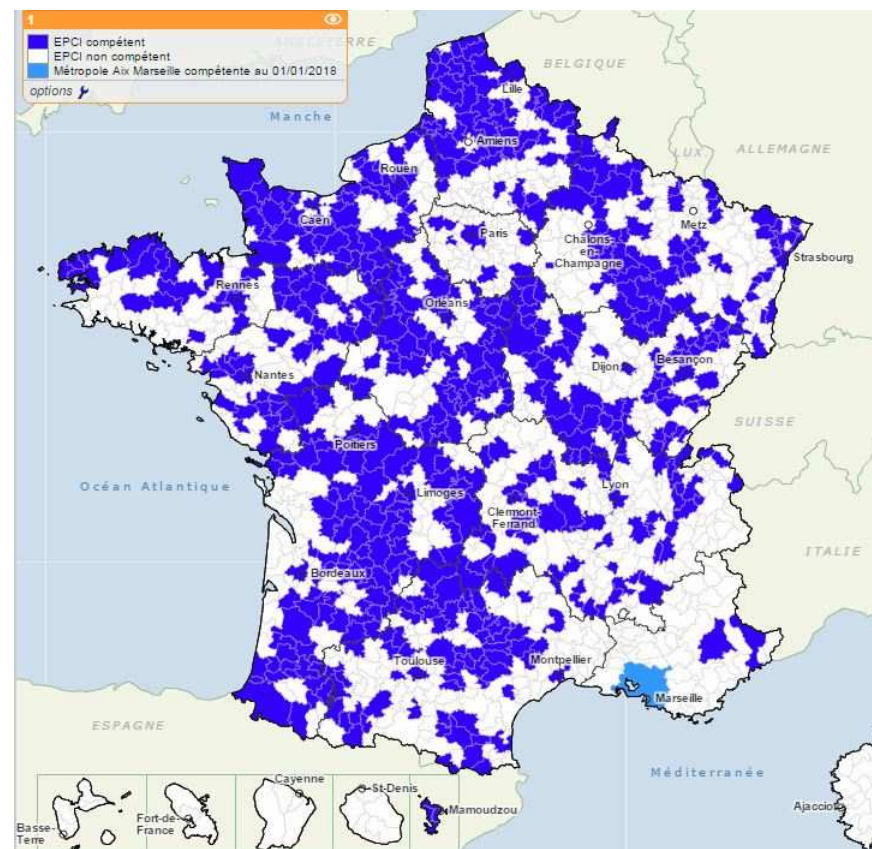
Les nouveautés de la loi Égalité et Citoyenneté

Le foncier dans un PLUi(H)

Ministère de la Cohésion des territoires



Situation 2013



Situation 2017

Actualités du Club PLUi

État des lieux des PLUi

Zoom sur l'appel à candidatures PLUi 2017

Les nouveautés de la loi Égalité et Citoyenneté

Le foncier dans un PLUi(H)

Catégories appel à candidatures PLUi 2017

DÉMARCHES EN COURS



« Démarche PLUi innovante mise en œuvre pour palier des difficultés particulières »

10 pour la région Centre



« Elaboration d'un PLUi pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme »

2 pour la région Centre



« Document le plus appropriable par les citoyens et/ou les praticiens »

7 pour la région Centre

DÉMARCHES ABOUTIES



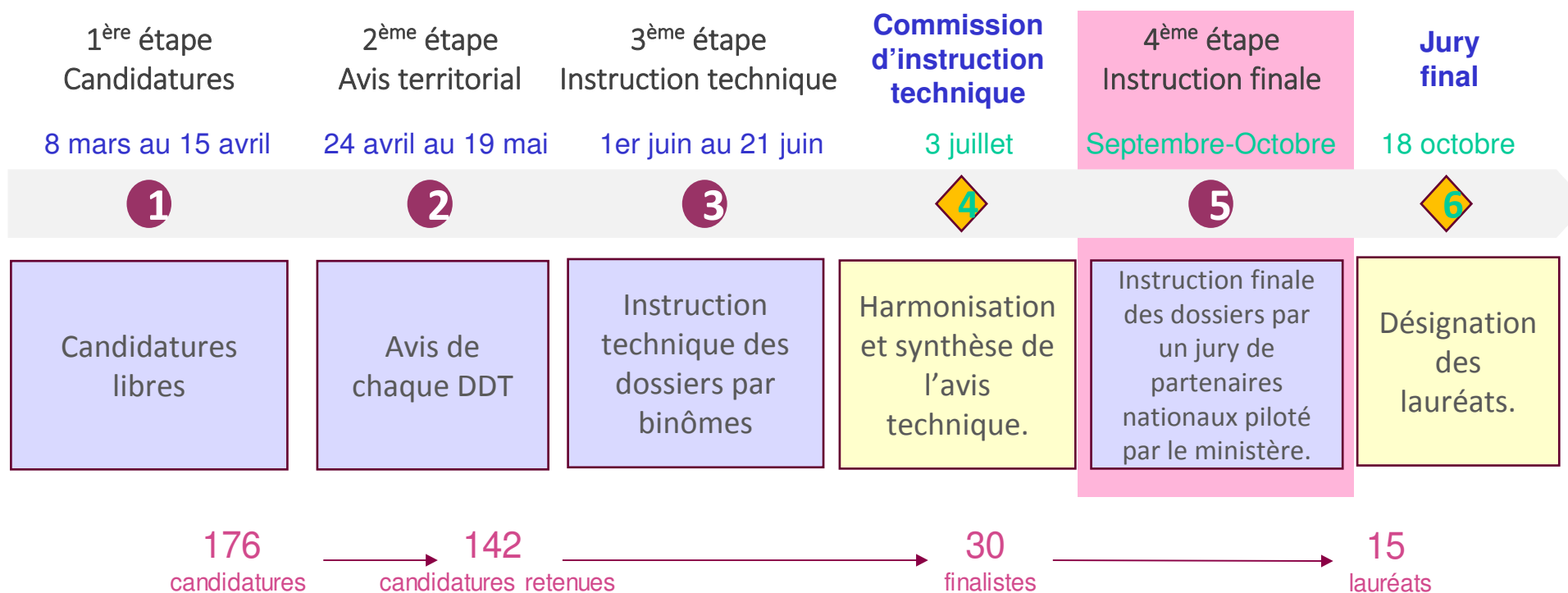
« Revitalisation urbaine »



« PLUi favorisant une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire »

1 pour la région Centre

Lancé le 8 mars, l'appel à candidatures a permis de recueillir 176 candidatures.



Actualités du Club PLUi

État des lieux des PLUi

Zoom sur l'appel à candidatures PLUi 2017

Les nouveautés de la loi Égalité et Citoyenneté

Le foncier dans un PLUi(H)

Contexte : la carte de l'intercommunalité redessinée :

1 267 EPCI contre 2 062 au 1er janvier 2016 (soit – 39 %) dont :

- 14 métropoles (+ 8 % par rapport à 2016)
- 15 communautés urbaines (+ 36 %) ;
- 219 communautés d'agglomération (+ 12 %)
- 1 019 communautés de communes (- 45 %)

Ces réorganisations résultent de 493 fusions, 76 dissolutions et 4 transformations d'EPCI.

Conséquence sur la compétence PLU de ces EPCI et les sur les procédures d'élaboration en cours :

Fusion « mixtes » : 150 communautés nouvelles environ issues de la fusion de 240 EPCI non compétents avec 190 EPCI compétents (périmètre 2016).

➡ Nécessité d'adapter certaines règles

- 1 Période transitoire de 5 ans pour les EPCI issus d'une fusion mixte pendant laquelle ils peuvent réviser des PLU sans obligation d'élaborer un PLUi
- 2 Clarification des possibilités de reprise des procédures en cours avant fusion : continuité sur le périmètre initial, fusion ou extension de procédures

Garantie des reports acquis lors de la prescription d'un PLUi

- 3 Extension de ces reports à tous les EPCI ayant prescrit un PLUi avant le 27/03/2014

Suppression de l'obligation de débattre du PADD avant le 27/03/2017

- 4 Pour les très grands EPCI, dérogation à la règle de l'unicité du PLUi sur le territoire de l'EPCI (hors métropoles)

- 5 Fin du PLUi valant SCoT

Actualités du Club PLUi

État des lieux des PLUi

Zoom sur l'appel à candidatures PLUi 2017

Les nouveautés de la loi Égalité et Citoyenneté

Le foncier dans un PLUi(H)

Un renforcement de l'objectif de gestion économe des espaces NAF

Grenelle :

- analyse des espaces consommés avant l'approbation du document
- fixation d'objectifs pour maîtriser l'étalement urbain

ALUR

- présentation d'une analyse de la consommation d'espaces NAF au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et fixation d'objectifs pour maîtriser l'étalement urbain
- analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

➔ Nécessité de définir une vraie stratégie foncière dans le PLUi(H)

Analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

Travail à faire sur les parcelles du tissu bâti qui pourront être densifiées ou restructurées :

- Déterminer leur capacité à rentrer dans le potentiel constructible sur la base de critères objectifs et opérationnels : parcelles bâties ou non bâties, état du bâti, fond de jardin, prairie, proximité centre ville/bourg, risques, proximité élevages, trame verte et bleue...
- Déterminer les leviers suivant la complexité à mobiliser le foncier (friches, logements vacants, biens sans maître, multiplicité de propriétaires, accès à un cœur d'îlot)
- Définir et planifier les dispositions qui seront mobilisées pour restructurer et densifier le foncier bâti

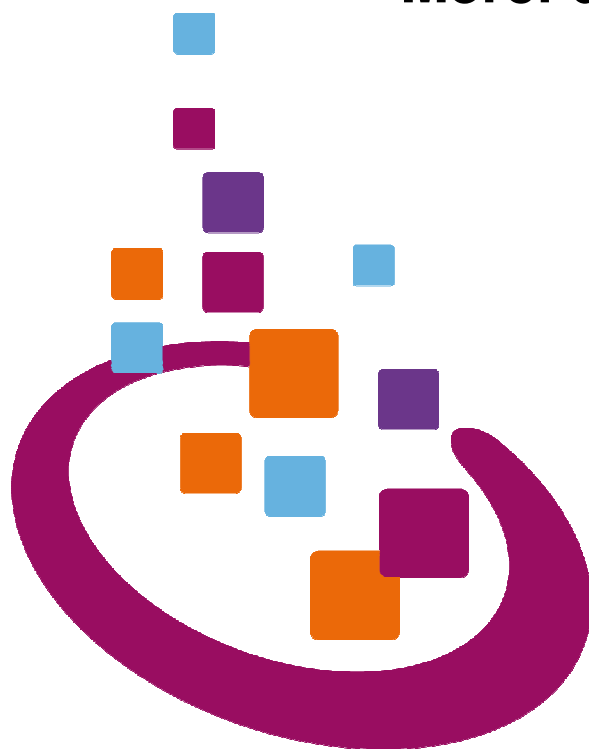
Des objectifs à atteindre

- exposer les dispositions sur la densification des espaces déjà bâtis et la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers
- justifier les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (le PADD)

A éviter

- exposer les des projections démographiques galopantes sans lien avec le territoire et déconnectées de la problématique de l'accès aux services, commerces, emplois, loisirs, santé, éducation...
- des extensions systématiques dans les communes non polaires
- un desserrement abyssal des ménages en présence d'un objectif de croissance vertigineux ou d'un territoire dynamique
- Etc...

Merci de votre attention !



**CLUB
PLUi**
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal